

Contrat de location de bateau et de matériel nautique

Le présent contrat est conclu entre le Loueur et le Locataire désignés dans la section « Parties ».

1. Matériel

Le Loueur donne en location le matériel de type _____ suivant : _____ (le « Matériel »). Il peut s'agir d'un bateau, kayak, paddle, canoë ou autre équipement nautique. Sa description précise, ses accessoires, sa capacité autorisée et son état constaté peuvent être indiqués dans les sections « Détails », « Objets » et les annexes photographiques.

Le Loueur doit fournir du Matériel adapté à l'activité convenue, signaler les limites de sécurité connues et remettre l'équipement de sécurité et les consignes nécessaires. Le Locataire devrait examiner le Matériel et signaler toute pièce manquante ou défectueuse avant de l'utiliser.

2. Durée et prix de location

Le Matériel est loué pour _____ au prix de _____. Les modalités de remise, de restitution, de dépôt de garantie et les autres accords particuliers peuvent être consignés dans la section « Détails ». Le Locataire doit restituer le Matériel au lieu et à l'heure convenus ou contacter rapidement le Loueur si la sécurité rend cette restitution impossible.

3. Aptitude et utilisateurs autorisés

Le Locataire doit s'assurer que chaque utilisateur peut participer en toute sécurité à l'activité choisie et respecte les exigences applicables d'âge, de permis, de surveillance et de conduite. Un bateau à moteur ne doit être piloté que par une personne légalement qualifiée. Le Matériel ne doit pas être surchargé ni utilisé au-delà de sa capacité nominale ou de sa destination.

Le Locataire doit respecter les règles de navigation, les restrictions affichées et les consignes de sécurité raisonnables du Loueur. Il est interdit d'utiliser le Matériel sous l'emprise de l'alcool ou de drogues, de le sous-louer ou d'en confier la conduite à une personne non autorisée.

4. Météo, conditions et sécurité

Les conditions sur l'eau peuvent changer rapidement. Avant le départ, le Locataire doit tenir compte des prévisions, des courants, du vent, de la visibilité, des dangers locaux et de ses capacités. Les utilisateurs doivent porter les gilets de sauvetage ou aides à la flottabilité lorsque la loi ou des consignes raisonnables de sécurité l'exigent et emporter l'équipement de sécurité obligatoire pour l'activité.

Le Locataire devrait rester dans la zone de navigation convenue et revenir ou trouver un débarcadère sûr si les conditions se dégradent. Il doit cesser toute utilisation devenue dangereuse. Aucune Partie n'est tenue de compromettre sa sécurité pour respecter une heure de restitution.

5. Dommages, pertes et réaction aux incidents

Le Locataire doit faire preuve de prudence, sécuriser le Matériel lorsqu'il ne l'utilise pas et signaler rapidement tout dommage important, perte ou dysfonctionnement. En cas d'urgence, l'appel aux secours et la protection des personnes priment la protection des biens. Les Parties devraient consigner les incidents et coopérer aux déclarations légalement obligatoires.

La responsabilité des pertes ou dommages dépend des faits, de la faute, de l'assurance et de la loi applicable. L'usure normale et les défauts préexistants ne peuvent justifier une demande d'indemnisation contre le Locataire. Le Loueur conserve les obligations que la loi ne permet pas de transférer.

6. Interruption due aux conditions météorologiques

Si l'activité convenue ne peut se dérouler sans danger, les Parties doivent envisager une solution pratique ou une restitution anticipée. Les annulations, remboursements ou ajustements de prix suivent la loi applicable et les conditions légalement convenues ; nul n'est tenu d'effectuer une sortie dangereuse uniquement pour éviter des frais.

7. Restitution et contrôle final

Le Locataire doit restituer le Matériel et tous les accessoires fournis dans un état raisonnable, hors usure normale. Les Parties devraient vérifier les dommages, pièces manquantes et la propreté lors du retour. Toute retenue sur dépôt de garantie doit être justifiée et documentée.

8. Autres dispositions

Les sections « Détails » remplies et les annexes font partie du présent contrat. Les règles impératives de sécurité, de protection des consommateurs et toute autre loi applicable prévalent sur les dispositions contraires.

Informations

Numéro d'immatriculation _____
Nombre maximal de personnes _____
Description _____
Accessoires inclus _____
Caution _____
Remarques sur l'état _____
Photos de l'état _____
Conditions particulières _____

Parties

Loueur

Nom complet _____
Nom de l'entreprise _____
Numéro d'immatriculation de l'entreprise _____
Numéro de TVA _____
Adresse _____
E-mail _____
Téléphone _____

Signature

Date

Locataire

Nom complet _____

E-mail _____

Téléphone _____

Adresse _____

Date de naissance _____

Type de pièce d'identité _____

Numéro de la pièce d'identité _____

Nom de l'entreprise _____

Signature

Date